


Report matchs Covid - 2021 / 2022		
	Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input checked="" type="checkbox"/> Commission Régionale des Compétitions <input type="checkbox"/> IRFBB <input type="checkbox"/> Technique / Formation <input type="checkbox"/> Discipline <input type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Officiels <input type="checkbox"/> 3x3 <input type="checkbox"/> Trésorerie Générale <input checked="" type="checkbox"/> Médicale <input type="checkbox"/> Administration
	Destinataires	<input type="checkbox"/> Comités <input checked="" type="checkbox"/> Clubs <input type="checkbox"/> Licenciés
		<input type="checkbox"/> Comités, Clubs et licenciés
	<input type="checkbox"/> Nombre de pièces jointes : 2	
	<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse :	

Dans le cadre de la Covid-19, les rencontres de championnat régional peuvent être perturbées. La Ligue Régionale Normandie Basketball met en place une procédure à suivre pour les demandes de report de match.

Vous trouverez ci-joint un formulaire type établi par la LRNB

Etape 1 : Demande de report

- Le club doit :
 - Effectuer la demande de report auprès du Médecin Régional via le formulaire dédié à cette adresse : report-covid@normandiebasketball.fr ainsi que les justificatifs (tests positifs : antigéniques ou PCR uniquement)
 - Pour les cas contacts avec un schéma vaccinal non complet, joindre le certificat à date.

Etape 2 : Décision du report ou non

Le médecin régional, valide les documents, puis transmet son avis à la Commission Régionale 5x5. Cette dernière notifie la décision prise aux clubs concernés.

Adresse d'envoi unique : report-covid@normandiebasketball.fr

Demande de report tardive : la demande de report pour une rencontre programmée le samedi ou le dimanche devra être envoyée au plus tard à 14h le vendredi à report-covid@normandiebasketball.fr. Pour les rencontres en semaine, la demande devra être envoyée au plus tard la veille à 14h.

Toute demande effectuée en dehors de ces délais sera traitée a posteriori.
En cas de non déplacement de votre équipe, prévenir le club adverse et les officiels.

• Dans le cas où un entraîneur serait un cas positif avéré à la COVID-19 soumis à l'isolement par l'ARS et où le club ne pourrait le remplacer, il sera possible à titre exceptionnel :

- d'inscrire sur la feuille un entraîneur/joueur.
- remplacer l'entraîneur déclaré par un licencié de la FFBB disposant des aptitudes médicales et métier, lui permettant d'exercer la fonction de technicien pendant toute la période d'isolement de l'entraîneur déclaré, sans que ces remplacements ne soient comptabilisés dans la limite des remplacements autorisés par le statut de l'entraîneur.

Il est obligatoire d'informer le responsable statut Entraîneur, Mr ARLIN Jean-Claude, jeanclaude.arlin@orange.fr si tel est le cas, pour déroger exceptionnellement aux statuts de l'entraîneur.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Contact : Commission Régionale 5x5 crc@normandiebasketball.fr	Courriel : report-covid@normandiebasketball.fr
---	---

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Maryline HERBLINE Assistante CR 5x5	Pascal POTTIER Président de la CR 5X5	Franck POISSON Médecin Régional
Référence	2022-01-06 LRNB NOTE – CRC 5x5 – ReportCovid	